

VD_OMNI FI.2016.0128 vom 8. März 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-03-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2016.0128

FR: VD_OMNI FI.2016.0128 du 8 mars 2017

IT: VD_OMNI FI.2016.0128 del 8 marzo 2017

Regeste

A. _____ c/Service de la sécurité civile et militaire | Remise de la taxe d'exemption de l'obligation de servir refusée au bénéficiaire du revenu d'insertion qui dispose de moyens suffisant pour payer la taxe, par paiements échelonnés.

Erwägungen

E. 1

Si le paiement de la taxe et des frais dans le délai prescrit met l'assujetti dans de graves difficultés, le délai de paiement peut être prolongé ou l'assujetti autorisé à s'en acquitter par acomptes. Dans de tels cas, on peut renoncer à prélever l'intérêt.

E. 2

a) Dans la procédure de taxation, l'autorité de taxation peut demander des renseignements écrits ou oraux à l'assujetti et convoquer celui-ci pour l'entendre (art. 27 al. 1 de l'ordonnance fédérale du 30 août 1995 sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir - OTEO; RS 661.1). Si l'assujetti ne satisfait pas aux obligations qui lui sont imposées au cours de la procédure de taxation, il lui est adressé une sommation (art. 29 al. 2 OTEO). b) Le recourant n'a pas répondu à la sommation du SSCM, de produire divers renseignements et documents, le 5 septembre 2016. Le SSCM a dès lors rejeté la demande de remise. Le recourant n'a pas davantage donné suite aux demandes du juge instructeur, portant sur la production de ces documents et renseignements. Tout au plus a-t-il fourni une copie de la décision d'octroi du RI, ce qui fonde le rejet du recours. Il n'est dès lors pas nécessaire de trancher le point de savoir si, à raison du refus du recourant de collaborer à la procédure, le recours doit également être rejeté pour ce motif.

E. 3

Le recours doit ainsi être rejeté, et la décision attaquée confirmée. Il est statué sans frais (art. 50 de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative – LPA-VD, RSV 173.36); il n'y a pas lieu d'allouer des dépens (art. 55 et 56 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.